

COMMUNE DE HAUTEFOND

**Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 avril 2011**

*Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFOND, dûment convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille onze, s'est réuni le lundi quatre avril deux mille onze, à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Ernest PACAUD, maire, assisté de ses adjoints et des conseillers municipaux.*

**Etaient présents :** Monsieur Ernest PACAUD, maire ;  
Messieurs NUGUE Dominique, PELLENARD René et RAY Bernard, adjoints ;  
Madame MAILLET Martine ;  
Messieurs EMORINE Frédéric, GRISARD Laurent et QUELIN Christian, RAY Dominique, conseillers municipaux.

**Etaient absents, excusés :** Madame AUMEUNIER Raphaële et Monsieur BOUCHOT Gilbert.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le compte rendu de la précédente séance en date du 17 février 2011.
- Approuve le Compte Administratif 2010

	INVESTISSEMENT			FONTIONNEMENT
	Réelles	RAR	Total	Réelles
DEPENSES	542 864.58	98 000	640 864.58	68 856.86
RECETTES	300 420.74	200 000	500 420.74	151 675.27
RESULTATS	- 242 443.84		- 140 443.84	83 018.41
REPORTS 2009			+ 6 623.85	+ 271 850.19
RESULTATS DEFINITIFS			- 133 820.40	+ 354 868.60

- Approuve le Compte de Gestion 2010 de Monsieur le receveur Municipal.
- Affecte les résultats de l'exercice 2010 comme suit :  
Compte 1068 (Recette d'investissement) 133 820,40 €  
Compte 002 (Recette de fonctionnement) 221 048,20 €
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales.
- Approuve le budget primitif 2011 s'élevant en dépenses et en recettes à :  
- Section de fonctionnement : 367 865,00 €  
- Section d'investissement : 442 821,00 €
- Alloue une subvention de 38,11 € au collège René Cassin.
- Adopte une délibération cadre annuelle établissant le seuil de 200 € pour l'imputation en investissement de matériel et autres biens.

**Affaires et Questions diverses**

- Il sera demandé des devis pour l'acquisition d'une tondeuse.

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,  
Monsieur le Maire lève la séance à vingt deux heures.*

*Le Maire,  
Ernest PACAUD.*